



FICHE TECHNIQUE

Édifice La Capitale

BUREAUX DE CATÉGORIE PRESTIGE, VISANT LA CERTIFICATION LEED®-NC CATÉGORIE OR

Superficie totale de l'Édifice La Capitale: 330 000 pieds carrés

- Superficie allouée aux bureaux: 310 000 pieds carrés
- Superficie commerciale: 10 000 pieds carrés

Revêtement extérieur: mur rideau, pierre naturelle et verre

Construction: béton

Aires de stationnement intérieures: 258 espaces

Nombre d'étages: 10 étages habitables et 5 étages de stationnement souterrain

Nombre d'ascenseurs: 6

Superficie d'étage: selon les étages, varie entre 20 000 pieds carrés et 35 000 pieds carrés

Services: restauration (cafétéria), douches et vestiaires (gymnase), terrasses extérieures (3)

ÉQUIPE DE PROJET

Maître d'œuvre: La Capitale immobilière MFQ

Construction et rénovation:

Architectes et certification LEED®: Consortium des firme d'architecture Lemay et CoArchitecture associés pour la conception à Dan Hanganu architectes

Ingénieurs: LGT, Génivar et BPR

Entrepreneur/gérant de projet: Verreault

Mise en service améliorée: Therméca

Aménagements intérieurs:

Architectes: Régis Côté et associés

Ingénieurs: LGT

Entrepreneur/gérant de projet: Verreault

Mobilier et aménagements de bureau: MBH

Acoustique: Soft dB

Déménagement et transport: Dolbec Transport



CERTIFICATION LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design)

Niveau de certification visé: LEED®-NC catégorie or

Standards LEED® envisagés lors de la conception, de la construction et de l'occupation:

- programme de conception intégré
- réduction de plus de 55 % de la consommation énergétique par rapport aux normes de base de l'industrie par la conception mécanique et l'utilisation d'équipements moins énergivores
- réduction de 40 % de la consommation d'eau potable par la conception et l'installation d'équipements sanitaires à faible débit et à détection de mouvement
- luminosité naturelle exceptionnelle et vues multiples sur l'extérieur pour l'ensemble des espaces habitables
- plus de 75 % des déchets de construction et des édifices démolis acheminés dans des sites de récupération plutôt qu'à l'enfouissement
- utilisation d'au moins 20 % de matériaux d'extraction et de fabrication régionales
- utilisation d'au moins 15 % de matières recyclées en construction
- utilisation de bois certifié FSC (Forest Stewardship Council) certifiant que les forêts d'où proviennent le bois sont gérées de façon écologique et durable
- bassins de rétention temporaires et remblais filtrant les rejets d'eaux boueuses du chantier
- contrôle de la poussière de démolition et de chantier par arrosage
- réduction des îlots de chaleur par la construction de 55 % des toitures en espaces verts et par la construction de tous les stationnements en sous-sol
- la qualité de l'air et la mécanique du bâtiment dépassant les normes ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers)
- réduction des contaminants de l'air par l'élimination des COV (composés organiques volatils) dans les produits adhésifs ou les peintures, et par le choix des tapis et agglomérés
- réduction de l'appauvrissement de la couche d'ozone par la sélection et la gestion des réfrigérants (aucun équipement avec CFC ou halon)
- installation de supports à vélo intérieurs et construction de douches et de vestiaires pour favoriser les transports alternatifs et une meilleure forme physique
- accès au transport en commun à proximité
- édifice sans fumée, incluant les espaces extérieurs
- programme de gestion des matières résiduelles (recyclage et compostage)
- réalisation d'un guide d'éducation et de programmes de formation au développement durable à l'intention des occupants et des visiteurs de l'édifice
- programme d'entretien ménager écologique

